

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

Du 1er septembre au 19 octobre 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal qui figure sur mon avis d'impôts 2023 et le numéro fiscal de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe de mon compte ÉduConnect ou mes codes pour me connecter via FranceConnect
[Plus d'informations au verso](#)



Mon adresse de messagerie électronique

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.
[Plus d'informations au verso.](#)

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou **FRANCE CONNECT** sur teleservices.education.gouv.fr

Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.

2 Je fais une demande pour :
- mon enfant qui rentre en lycée public à la rentrée 2023 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Écoutez l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous avez des questions, contactez votre établissement scolaire ou le service d'assistance nationale.

ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

A QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



Utilisez ce compte :
— 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
— tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :
— aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée.
— au livret scolaire de vos enfants.
— à l'espace numérique de travail (ENT).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte ÉduConnect ou avec FranceConnect sur teleservices.education.gouv.fr

1

Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris)
(prix d'un appel local)